



Assemblée générale

Distr. limitée
31 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Deuxième Commission

Point 18 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

Fidji* : projet de résolution

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions [56/210 B](#) du 9 juillet 2002, [57/250](#), [57/272](#) et [57/273](#) du 20 décembre 2002, [57/270 B](#) du 23 juin 2003, [58/230](#) du 23 décembre 2003, [59/225](#) du 22 décembre 2004, [60/188](#) du 22 décembre 2005, [61/191](#) du 20 décembre 2006, [62/187](#) du 19 décembre 2007, [63/239](#) du 24 décembre 2008, [64/193](#) du 21 décembre 2009, [65/145](#) et [65/146](#) du 20 décembre 2010, [66/191](#) du 22 décembre 2011 et [67/199](#) du 14 février 2013, ainsi que les résolutions [2002/34](#) du 26 juillet 2002, [2003/47](#) du 24 juillet 2003, [2004/64](#) du 16 septembre 2004, [2006/45](#) du 28 juillet 2006, [2007/30](#) du 27 juillet 2007, [2008/14](#) du 24 juillet 2008, [2009/30](#) du 31 juillet 2009, [2010/26](#) du 23 juillet 2010, [2011/38](#) du 28 juillet 2011, [2012/31](#) du 27 juillet 2012 et [2013/44](#) du 26 juillet 2013 du Conseil économique et social,

Rappelant également la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de la Conférence¹,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution [63/303](#), annexe.



Rappelant en outre sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion², et la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le 25 septembre 2013, et le document final adopté à l'issue de la manifestation,

Rappelant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »³, qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

Saluant la création du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, et attendant avec intérêt son rapport, qui sera une contribution utile au suivi de la question du financement du développement ainsi qu'à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 convenu au niveau intergouvernemental,

Prenant note du résumé, établi par son président, du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

Prenant note également du résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a tenue à New York, le 22 avril 2013, avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED,

Rappelant le résumé de la manifestation spéciale que la Commission du développement social a consacrée au financement du développement social le 3 février 2012, à sa cinquantième session,

Rappelant également la manifestation spéciale consacrée aux mécanismes novateurs de financement du développement, qui a eu lieu le 12 juillet 2012, à la session de fond de 2012 du Conseil économique et social,

Prenant note des travaux en cours sur les sources innovantes de financement du développement au sein de diverses instances,

Rappelant l'importance du rapport de la Commission d'experts sur les réformes du système financier et monétaire international nommée par son président à sa soixante-troisième session, ainsi que des recommandations qui y sont formulées,

Prenant acte des rapports du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁴, sur les modalités du processus de suivi de la question du financement du développement⁵ et sur les mécanismes innovants de financement du développement⁶,

² Résolution [65/1](#).

³ Résolution [66/288](#), annexe.

⁴ [A/67/339](#).

⁵ [A/67/353](#).

⁶ [A/66/334](#).

Prenant également acte de l'édition 2013 de « Situation et perspectives de l'économie mondiale » publiée en décembre 2012 par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat,

Profondément préoccupée par les répercussions que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir, en particulier sur le développement, consciente de ce que, malgré tous les efforts consentis, l'économie mondiale connaît toujours une phase difficile marquée par des facteurs de risque importants, notamment des perturbations sur les marchés mondiaux des capitaux et des produits de base, des taux élevés de chômage et d'endettement dans plusieurs pays ainsi que des difficultés budgétaires généralisées, qui compromettent la reprise économique mondiale et montrent que les mesures prises pour soutenir et rééquilibrer la demande mondiale n'ont eu que des effets limités, et soulignant qu'il faut continuer à rechercher des solutions permettant de remédier aux fragilités et déséquilibres systémiques et s'employer à réformer et renforcer le système financier international,

Consciente du rôle unique et essentiel joué par les gouvernements pour régler comme il se doit le marché financier,

Réaffirmant la nécessité, comme il est indiqué dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de mobiliser des ressources considérables de diverses sources et d'utiliser efficacement les ressources financières en vue d'apporter un solide appui aux pays en développement dans leurs efforts pour promouvoir le développement durable, notamment en appliquant des mesures conformes au document final de la Conférence et visant à atteindre les objectifs du développement durable,

Saluant la décision de créer un groupe spécial d'experts indépendant chargé de donner des conseils techniques et d'effectuer une analyse, et notamment de formuler des recommandations sur les questions financières, économiques et systémiques mondiales à son intention ainsi qu'à celle du Conseil économique et social, de façon à contribuer au suivi des mandats de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Rappelant sa résolution 67/197, en particulier sa décision de convoquer, à sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », une réunion spéciale de la Deuxième Commission pour un échange de vues sur les mesures à prendre pour faire face à la crise financière et économique mondiale et à son incidence sur le développement, qui constituerait une contribution supplémentaire au suivi de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Soulignant l'utilité du processus global de financement du développement, tel qu'il est énoncé dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha et son processus de suivi, et la nécessité de parvenir à un financement cohérent d'une stratégie de développement durable, y compris dans le contexte du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015,

1. *Réaffirme* le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁷ dans son intégralité, son

⁷ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

intégrité et son approche globale, et rappelle la volonté exprimée d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaire, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Réaffirme également* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies nationales dans la réalisation du développement durable, et considère que les efforts fournis par les pays devraient être complétés au niveau international par des programmes, mesures et politiques d'accompagnement visant à élargir les perspectives de développement des pays en développement, compte tenu de la situation propre à chacun, dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté;

3. *Affirme une nouvelle fois* qu'elle est déterminée à promouvoir et renforcer le partenariat mondial pour le développement en vue d'en faire le pilier de la coopération dans les années à venir, comme réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire⁸, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁹, le Document final du Sommet mondial de 2005¹⁰, la Déclaration de Doha sur le financement du développement, document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey¹¹, le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement¹, le document final de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement »², le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »³, et le document final adopté à l'issue de la manifestation spéciale consacrée en 2013 au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

4. *Réaffirme* que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer un développement réel et équitable et une croissance économique soutenue, partagée et équitable, et qu'il faut intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement, notamment celles qui concernent le financement du développement et disposer des ressources voulues;

5. *Considère* que la mobilisation de ressources financières pour le développement et leur bonne utilisation sont un élément essentiel du partenariat mondial pour le développement, notamment si l'on veut atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et considère également que la mobilisation de ressources nationales et internationales, de même

⁸ Résolution 55/2.

⁹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

¹⁰ Résolution 60/1.

¹¹ Résolution 63/239, annexe.

qu'un environnement propice aux échelons national et international, sont des moteurs clefs du développement;

6. *Considère également* qu'une croissance économique soutenue, partagée et équitable contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim;

7. *Rappelle* que si chaque État est responsable du bon fonctionnement de son régime fiscal, il importe de soutenir l'action des pays dans le domaine fiscal en renforçant l'assistance technique et en intensifiant aussi bien la coopération internationale pour le règlement des questions fiscales internationales que la participation à ce règlement au niveau international;

8. *S'inquiète vivement* des répercussions que continue d'avoir la crise financière et économique mondiale sur le développement, et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estime qu'il faut soutenir la reprise et considère que, pour remédier efficacement aux conséquences de la crise, il faut donner rapidement effet à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement;

9. *Rappelle* que poursuivre la lutte contre la corruption à tous les niveaux est une priorité, et réaffirme qu'il faut prendre immédiatement des mesures énergiques pour continuer de lutter contre la corruption sous toutes ses formes;

10. *Souligne* que les gouvernements doivent mener une action plus efficace afin de mieux réglementer les marchés financiers, en vue de servir l'intérêt public et de favoriser la stabilité économique et une croissance soutenue, partagée et équitable;

11. *Note* que les investissements étrangers directs sont une importante source de financement du développement et, à cet égard, demande aux pays développés de continuer à élaborer des mesures propres à encourager et à faciliter, dans les pays d'origine, les flux d'investissements étrangers directs, notamment au moyen de crédits à l'exportation et d'autres instruments de prêt, de garanties contre les risques et de services de développement des entreprises; demande aux pays en développement, compte tenu de leur situation spécifique et de leurs besoins et priorités en matière de développement, de continuer à s'efforcer de créer, à l'échelon national, des conditions propres à attirer les investissements, en particulier un environnement transparent, stable et prévisible, garantissant le respect des clauses contractuelles et des droits de propriété, et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour mobiliser, auprès de toutes les sources, des investissements pour les ressources humaines et les infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales;

12. *Réaffirme* que le commerce international est un moteur du développement et d'une croissance économique soutenue, et réaffirme également qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, assorti d'une libéralisation véritable des échanges commerciaux, peut jouer un rôle déterminant en stimulant la croissance économique et le développement dans le monde entier, profitant ainsi à tous les pays, quel que soit leur stade de développement;

13. *Souligne* qu'il faut résister aux tendances protectionnistes et corriger les mesures qui faussent les échanges et sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, compte tenu du droit qu'ont les pays, en particulier les pays en développement, de se prévaloir pleinement des éléments de flexibilité compatibles avec les engagements et obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce;

14. *Se déclare vivement préoccupée* par l'absence de progrès des négociations du Cycle de Doha tenues sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, invite de nouveau à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique voulues pour que les négociations sortent de l'impasse où elles se trouvent actuellement et, à cet égard, exprime le souhait que les négociations commerciales multilatérales du Programme de Doha pour le développement aboutissent à des résultats équilibrés, ambitieux et axés sur le développement, qui auront une portée globale, conformément au mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha¹² en matière de développement, à la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, en date du 1^{er} août 2004, et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong, adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005;

15. *Souligne* qu'il est essentiel de tenir tous les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement, et notamment celui que de nombreux pays développés ont pris d'y consacrer 0,7 % de leur produit national brut d'ici à 2015 aux pays en développement, 0,15 % à 0,20 % allant aux pays les moins avancés, et exhorte les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leurs engagements en la matière en faveur des pays en développement;

16. *Souligne également* que l'aide publique au développement joue un rôle essentiel par son effet de levier et par le fait qu'elle complète et assure durablement le financement du développement des pays en développement et facilite la réalisation des objectifs de développement, notamment des objectifs arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et réaffirme que cette aide peut jouer un rôle de catalyseur et aider ainsi les pays en développement à lever les entraves à une croissance soutenue, partagée et équitable, par exemple en renforçant l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique, en encourageant les investissements étrangers directs, le commerce et l'innovation technologique, en améliorant la santé et l'éducation, en favorisant l'égalité des sexes, en protégeant l'environnement et en éliminant la pauvreté;

17. *Souligne en outre* qu'il est particulièrement important, pour promouvoir la croissance économique et le développement des pays en développement, d'apporter rapidement une solution globale, efficace et durable à leur problème de dette;

18. *Souligne également* qu'il ne saurait y avoir de croissance que si la dette est supportable et qu'il importe à cet égard qu'elle soit gérée au mieux pour que les objectifs de développement nationaux, y compris ceux du Millénaire, puissent être atteints, et constate que les crises de la dette souveraine sont, en général, coûteuses et déstabilisantes, notamment pour l'emploi et l'investissement productif, et suivies de réductions des dépenses publiques, y compris dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui touchent particulièrement les pauvres et les groupes vulnérables;

¹² Voir [A/C.2/56/7](#), annexe.

19. *Souligne en outre* que la crise financière et économique a fait ressortir la nécessité d'une réforme et relancé les débats tenus à l'échelon international sur la réforme du système financier mondial et de son architecture, notamment sur les questions de mandat, de compétence, de gouvernance, de réactivité et de conception du développement, selon qu'il y a lieu, et préconise à cette fin la poursuite d'un dialogue franc, transparent et ouvert à tous;

20. *Prend note* des efforts considérables déployés aux niveaux national, régional et international pour faire face à la crise financière et économique et rétablir ainsi une croissance créatrice d'emplois de qualité, réformer et renforcer les systèmes financiers et créer à l'échelle mondiale une croissance soutenue, durable et équilibrée;

21. *Considère* qu'il faut continuer de renforcer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux et qu'il importe de veiller à ce que ces systèmes soient ouverts, justes et non exclusifs, de sorte qu'ils complètent les efforts de développement déployés à l'échelon national pour assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable, et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

22. *Réaffirme* qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise de décisions et à la définition de normes économiques au niveau international, et réitère qu'il faut réformer le mode de gouvernance des institutions de Bretton Woods, de façon à renforcer leur efficacité, leur crédibilité, leur responsabilité et leur légitimité;

23. *Réaffirme également* que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation ont un rôle important à jouer, dans les limites de leurs mandats respectifs, pour faire progresser le développement et en préserver les acquis, conformément aux stratégies et priorités nationales, notamment en contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire, et réaffirme en outre qu'elle est fermement résolue à prendre des mesures pour que le système des Nations Unies soit dynamique, bien coordonné, cohérent et efficace dans l'appui qu'il apporte à la réalisation desdits objectifs;

24. *Réaffirme en outre* qu'il est indispensable que les commissions régionales participent davantage au processus de suivi du financement du développement, notamment en fournissant aux États Membres des analyses et des conseils techniques;

25. *Souligne de nouveau* qu'il importe de veiller à ce que soit mis en place un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, chargé d'assurer le suivi de la question du financement du développement;

26. *Rappelle* les paragraphes 255, 256 et 257 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et insiste, à cet égard, sur la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination afin d'éviter le chevauchement des activités de suivi du financement du développement;

27. *Décide* de tenir une conférence internationale de suivi du financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha au plus tard en avril 2015, en application du paragraphe 90 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, afin de

contribuer au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;

28. *Décide également* d'engager le processus préparatoire de la conférence de suivi au plus tard en février 2014 et, à cette fin, prie le Président de sa soixante-huitième session de nommer des facilitateurs et de tenir des consultations intergouvernementales transparentes, ouvertes à tous et directes, avec la participation de tous les États Membres, sur toutes les questions relatives à la conférence, y compris pour réfléchir aux moyens de renforcer le processus, conformément au paragraphe 33 de la résolution 67/199, en tenant compte des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités du processus de suivi de la question du financement du développement⁵;

29. *Décide en outre* que la conférence de suivi devrait permettre d'évaluer les progrès accomplis, de réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, de renforcer les dispositifs institutionnels, d'examiner et de mettre à jour le cadre conceptuel, de favoriser la cohérence et la cohésion avec les processus de suivi apparentés et de dégager les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que de repérer les difficultés et les nouveaux problèmes;

30. *Décide* que dans le cadre du processus préparatoire de la conférence, une décision doit être prise à sa soixante-huitième session concernant la date et le lieu exacts de la conférence;

31. *Décide également* d'organiser des consultations transparentes et ouvertes à tous afin d'examiner les modalités de financement du développement et de réfléchir notamment aux différents moyens de renforcer ce processus et d'en intégrer les différents éléments, compte tenu des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement;

32. *Appelle de nouveau* les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la conférence internationale sur le financement du développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental de suivi de la question du financement du développement qui soit renforcé, plus efficace et ouvert à tous;

33. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 », et prie le Secrétaire général de lui présenter, au titre de cette question, une étude analytique de l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, ainsi que de l'application de la présente résolution, dans un rapport annuel qu'il établira en étroite collaboration avec les principales institutions intéressées.